



SDIS REGION VENOGNE
Rue neuve 1
CP 86
1304 Cossonay-Ville

Extrait de l'assemblée du Conseil Intercommunal Du SDIS Région Venoge

Séance du 28 octobre 2025

Le comité de direction du SDIS Région Venoge, agissant en vertu de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques en ce qui concerne le référendum communal, informe les électrices et électeurs que, dans sa séance du 28 octobre 2025 qui s'est déroulée à Boussens, le Conseil Intercommunal a

- **Accepté le procès-verbal de la séance du 29 avril 2025**
- **Accepté le préavis 02-2025 relatif au Budget 2026**

Les électrices et électeurs peuvent consulter les documents dans leur commune respective et y déposer une demande de référendum dans un délai de dix jours, à compter de la présente publication.

Le Président

Roger Daniel Simon

La Secrétaire

Sabine Burnier